



## Question d'actualité

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 1er septembre 2004

---

Bonjour,

Je souhaitais faire part, à un organisme qui pourrait éventuellement l'amplifier, d'une question qui me préoccupe concernant la lutte contre le tabagisme passif, par rapport à un événement d'actualité, et j'ai trouvé votre site, au hasard de ma recherche sur internet.

J'ai des problèmes respiratoires lorsque je suis en compagnie de fumeurs, et j'évite, toutes les fois que je le peux, de me rendre dans les endroits qu'ils fréquentent habituellement, comme les bar-tabac. Or, on entend dire, depuis quelques jours, que bon nombre de bureaux de La Poste seront remplacés par des point-Poste, dans ces bar-tabac justement, et je voudrais savoir si cela va ou non s'accompagner d'une application plus stricte de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, que sont déjà (théoriquement) ces établissements, et qui vont le devenir forcément d'avantage pour beaucoup de personnes, plus ou moins âgées et fragiles, qui devront s'y rendre.

Merci de m'avoir lu, et espérant que cette question aura un écho quelque part, acceptez mes sincères salutations.

### Réponse :

Votre remarque très judicieuse peut éventuellement déboucher sur une interprétation plus positive de la situation à venir de ces débits de tabac, si tant est que cette mesure soit réalisée dans les faits.

En effet, les Français commencent à se mobiliser pour exiger le respect de leur environnement, notamment tabagique. Si les tenants de la lutte contre le tabagisme exercent une veille sérieuse et sont accompagnés dans cette démarche par des clients qui osent réagir, l'effet pourrait être inversé et les débitants de tabac se verraient contraints de respect de la loi. Pour cela il faudra que nous soyons tous prêts le jour où l'éventuelle décision passerait dans les faits.